

Schéma
d'aménagement et
de gestion des eaux
Dordogne amont
Des sources à Limeuil

Commission
Locale de l'Eau

Compte-
Rendu de
réunion



3^{ème} réunion de CLE

28 juin 2016 - Argentat

Etaient présents (32 membres) :Collège des collectivités (18 membres présents)

M. Jean-Pierre ASTRUC, Maire de Velzic
M. Michel FABRE, Maire de Besse
M. Marc MAISONNEUVE, Maire de Bassignac
M. Jean-Marc CROIZET, Adjoint au Maire de Servières-le-Château
M. Serge GUILLAUME, Maire de Soursac
M. Bernard REYNAL, Maire d'Astaillac
M. Jean VALADE, Maire de Liginac
M. Hubert ARRESTIER, Maire de Monceaux-sur-Dordogne
Mme Catherine MARTINEZ, Maire de Tauriac
M. Hugues DU PRADEL, Maire de Vayrac
M. Daniel CHEVALEYRE, Conseiller départemental du Canton d'Ydes
M. Pascal COSTE, Président du Conseil départemental de la Corrèze
M. Jean-Fred DROIN, Conseiller départemental du Canton de Sarlat-la-Canéda
Mme Ghislaine DUBOST, Conseillère départementale du Canton Midi-Corrézien
Mme Angèle PREVILLE, Conseillère départementale du Canton Cère et Ségala
M. Christian DELRIEU, Conseiller départemental du Canton de Martel
M. Guy GATIGNOL, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
M. Bernard POUYAUD, Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Collège des usagers (8 membres présents)

M. Michel QUEILLE, représentant la Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine
M. Henri FLAMARY, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze
M. Marc GEORGER, représentant la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Cantal
M. Patrick CHABRILLANGES, représentant la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Corrèze
M. Antoine GATET, représentant Limousin Nature Environnement
M. Dominique MASSICOT, représentant le Comité Régional de canoë kayak Limousin
M. François PIGEON, représentant Electricité Autonome Française
M. Bernard MAS, représentant EDF

Collège de l'Etat (6 membres présents)

M. Bertrand GAUME, Préfet de la Corrèze
M. Emmanuel PRECIGOUT, représentant la DRDJSCS Nouvelle Aquitaine
M. Philippe FAUCHET, représentant la DDT de la Dordogne
Mme Sandrine COULAUD, représentant la DREAL Auvergne Rhône-Alpes
M. Jérôme SALAUN LACOSTE, représentant l'Agence de l'Eau Adour Garonne
Mme Mylène MALBRUNO, représentant l'ONEMA Délégation Régionale Auvergne-Limousin

Pouvoirs (26 mandats) :Collège des collectivités (18 mandats)

M. Michel CABANES, Maire d'Arnac, donne mandat à Jean-Pierre ASTRUC
M. Guy LACAM, Maire d'Ydes, donne mandat à Serge GUILLAUME
M. Jacques LONGCHAMBON, Maire de Crocq, donne mandat à Bernard POUYAUD
M. Philippe GREZIS, Adjoint au Maire de Beynac, donne mandat à Jean-Marc CROIZET
M. Guy FLOIRAC, Maire de Creysse, donne mandat à Christian DELRIEU
M. Bernard LACARRIÈRE, Maire de Thémines, donne mandat à Catherine MARTINEZ
Mme Magali SOURNAC-LIVENAIS, Maire de Saint-Sozy, donne mandat à Hugues DU PRADEL
M. Sébastien GOUTTEBEL, Maire de Murol, donne mandat à Guy GATIGNOL
M. Joël PICARD, Maire de Labessette, donne mandat à Bernard REYNAL

M. Thierry GAILLARD, Conseiller départemental de la Creuse, donne mandat à Ghislaine DUBOST
Mme Audrey MANUBY, Conseillère départementale du Puy de Dôme, donne mandat à Jean VALADE
Mme Brigitte PISTOLOZZI, Conseillère départementale de la Dordogne, donne mandat à Daniel CHEVALEYRE
M. Charles RODDE, Conseiller départemental du Cantal, donne mandat à Hubert ARRESTIER
M. Louis GISCARD D'ESTAING, Conseiller Régional Auvergne Rhône-Alpes, donne mandat à Pascal COSTE
M. Vincent LABARTHE, Conseiller Régional Occitanie, donne mandat à Angèle PREVILLE
M. Philippe NAUCHE, Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine, donne mandat à Michel FABRE
Mme Mireille VOLPATO, Conseillère Régionale Nouvelle Aquitaine, donne mandat à Marc MAISONNEUVE
M. Germinal PEIRO, Président d'EPIDOR, donne mandat à Jean-Fred DROIN

Collège des usagers (3 mandats)

M. Pierre BALADUC, représentant la **Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne Rhône-Alpes**, donne mandat à Michel QUEILLE
M. Thomas CHARDARD, représentant la **Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot**, donne mandat à Henry FLAMARY
M. Jean-Marc BRUT, représentant des organismes uniques bénéficiant d'autorisation de prélèvement d'eau pour l'irrigation, donne mandat à Bernard MAS

Collège de l'Etat (5 mandats)

M. le représentant de la DDT du Lot donne mandat au représentant de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
Mme la représentante du Préfet de Région Occitanie donne mandat au représentant de la DDT de la Dordogne
M. le représentant de la DDT du Puy de Dôme donne mandat au représentant de l'ONEMA
M. le représentant de la DDT du Cantal donne mandat à Bertrand GAUME
M. le représentant de la DREAL Nouvelle Aquitaine donne mandat au représentant de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes

Etaient excusés :

Collège des collectivités :

M. Rémi JALES, Maire de Cénac et Saint Julien
M. Lionel GAY, Conseiller départemental du Puy de Dôme

Collège des usagers :

M. Jean-Jacques GAUBERT, représentant la **Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie**
M. Didier BRANCA, représentant le **Centre Régional de la Propriété Forestière Limousin**
M. Olivier BRUNEAU, représentant l'**Union Régionale pour la valorisation des étangs du Limousin**
Mme Michèle MADEBENE, représentant l'**Association régionale des amis des moulins d'Auvergne**
M. Patrice JAUBERT, représentant la **Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Lot**
M. Nicolas GOUIX, représentant le **Conservatoire Régional des Espaces Naturels Midi-Pyrénées**
M. Marc SAMUREAU, représentant la **Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement**
M. Maurice MARRE, représentant **UFC - QUE CHOISIR de la Corrèze**
Mme Régine MARCHAND, **Comité Régional de Tourisme Limousin**
Mme Françoise VAUNAC, représentant la **Fédération Nationale Professionnelle des Loueurs de Canoës-Kayak**
M. le Président de l'Union Française de l'Electricité ou son représentant

Collège de l'Etat :

M. le représentant de la DDT de la Creuse ou son représentant

Assistaient également à la réunion

M. Laurent CYROT, DDT de la Corrèze

M. Stéphane LAC, DDT de la Corrèze

Mme Magali TEYSSANDIER, DDT de la Corrèze

Mme Séverine ECUVILLON, DDT de la Corrèze

Mme Agnès TRONCHE, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Cantal

Mme Martine GRAMMONT, Conseil Départemental de la Dordogne

Mme Sophie MIQUEL, DDT de la Dordogne

M. Guy PUSTELNIK, EPIDOR

M. Guillaume LALOGÉ, EPIDOR

Mme Sylvie HURISSE, EPIDOR

Mme Amandine PREVOST, EPIDOR

M. Teddy MARTINEZ, EPIDOR

Membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Dordogne amont :

- **58 membres** présents ou représentés
- **Le quorum est atteint**

Point n°1 : élection du président et de deux vice-présidents

Désignation du Premier vice-président

Bertrand GAUME, Préfet de la Corrèze et Président de la CLE du SAGE Dordogne amont par intérim, accueille les participants et ouvre la séance avec le premier point de l'ordre du jour qui consiste à élire le président de la CLE.

M. LALOGÉ rappelle en quelques mots les principes réglementaires qui encadrent cette élection. M. le Préfet invite les candidats à se manifester.

M. Pascal COSTE, en tant que président du Conseil Départemental de la Corrèze, propose sa candidature. En l'absence d'autre candidat, M. GAUME procède à l'élection du Président.

Délibération N°6

M. Pascal COSTE, Président du Conseil Départemental de la Corrèze, est élu Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Dordogne amont par 34 voix favorables et 2 abstentions.

Pascal COSTE rejoint la tribune et remercie les membres du collège des représentants des collectivités pour la confiance qu'ils lui accordent. Il précise qu'il sera attentif à préserver ce qui fait la qualité de ce grand territoire, l'un des plus grands de France, caractérisé par la diversité de ses paysages, la qualité de l'eau et son art de vivre. L'enjeu est en effet de garantir l'équilibre entre les usagers, mais également entre les territoires de l'amont et ceux de l'aval. M. COSTE rappelle qu'il succède à Jacques DESCARGUES à la présidence de cette CLE, et qu'il continuera à avancer dans un esprit de concertation et de consensus, avec l'ensemble des acteurs, élus et usagers. Il précise qu'en tant que président du Département de la Corrèze, la gestion de l'eau reste une priorité pour lui et qu'il participe à de nombreuses réunions. Il rappelle enfin qu'une première étape est sur le point d'être franchie, avec un état initial quasiment finalisé. Il annonce que l'on doit maintenant se concentrer sur le diagnostic et l'élaboration du scénario du SAGE, que ce soit en configuration de CLE, Bureau, commissions ou groupes de travail.

M. COSTE propose de poursuivre avec l'élection des vice-présidents. Il rappelle que MM. Christian DELRIEU, Conseiller départemental du Lot, et Michel FABRE, Maire de Besse (Cantal), avaient été élus lors de la dernière réunion en septembre 2014.

M. DELRIEU propose que Mme Angèle PREVILLE, Conseillère départementale du Lot, le remplace en tant que vice-présidente de la CLE.

M. COSTE prend acte de cette proposition et suggère qu'il serait intéressant que, pour que l'ensemble du périmètre soit représenté, les deux sièges de vice-présidents vacants puissent être attribués au Puy-de-Dôme et à la Dordogne.

Jean-Fred DROIN, Conseiller départemental de la Dordogne, fait part de sa candidature. Pour le Puy-de-Dôme, M. Guy GATIGNOL, représentant du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, propose la candidature de M. Sébastien GOUTTEBEL, Maire de Murol (63). Pascal COSTE propose de procéder au vote.

Délibération N° 7 :

**Mme Angèle PREVILLE, MM Jean-Fred DROIN et Sébastien GOUTTEBEL sont élus vice-présidents de la CLE par le collège des collectivités territoriales (unanimité).
M. DROIN est désigné 1er vice-président de la CLE par M. COSTE.**

Point n°2 : Election d'un membre du bureau (collège des élus)

M. COSTE rappelle que suite aux élections régionales le collège des collectivités territoriales doit désigner l'un de ses membres pour siéger au Bureau de la CLE.

Délibération N°8 :

Mme Mireille VOLPATO, Conseillère régionale de la Nouvelle Aquitaine, est élue membre du Bureau de la CLE avec 34 voix favorables et deux abstentions.

Concernant le bureau, il n'y a pas de changement dans les collèges des représentants des usagers et de l'Etat.

Point n°3 : Validation du compte-rendu de la CLE du 18 septembre 2014

M. LALOGÉ rappelle les différents points abordés lors de la dernière réunion de la CLE. Il précise que depuis l'envoi de ce compte-rendu, en décembre 2014, aucune remarque n'a été émise.

Sur proposition de Pascal COSTE, le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Point n°4 : Présentation des rapports d'activités 2014 et 2015

Guillaume LALOGÉ présente les points abordés dans les rapports d'activités 2014 et 2015.

Antoine GATET souhaite des précisions sur la manière dont la CLE se prononce sur les dossiers pour lesquels elle doit émettre un avis.

Guillaume LALOGÉ répond que pour l'instant, compte-tenu des délais de réponse relativement courts (généralement 30 jours), les dossiers ont été examinés par les membres du Bureau sur la base d'éléments transmis par email.

Antoine GATET souhaiterait qu'un récapitulatif des avis soit communiqué aux membres de la CLE. Il souhaiterait également que soit précisée la manière dont ceux-ci sont suivis ou non par l'Etat.

Laurent CYROT répond que les avis ne sont pas forcément favorables ou défavorables, mais qu'ils peuvent parfois apporter des éléments d'information ou des recommandations.

Pascal COSTE demande à ce que cet état des lieux soit fait.

Marc GEORGER insiste sur l'importance des actions participant au rétablissement de la continuité écologique.

Guillaume LALOGÉ précise que plusieurs actions allant dans ce sens ont été impulsées ou suivies. Les rapports d'activités font état de ces actions.

Délibération N° 9 :

Sur proposition de Pascal COSTE, les rapports d'activités 2014 et 2015 sont adoptés à l'unanimité.

Point n°5 : Présentation de l'Etat Initial du SAGE

Guillaume LALOGÉ présente le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit l'élaboration de l'état initial du SAGE. Il précise la manière dont le document est organisé, avec une reprise des points importants à la fin de chaque grande partie.

Il détaille ensuite :

- la phase de collecte d'informations, avec notamment l'organisation de 7 réunions de concertation (contributions de plus de 250 acteurs du bassin),
- la phase d'analyse et de rédaction menée avec les services des départements, les DDT, les DREAL, l'ONEMA, l'Agence de l'Eau et le Bureau de la CLE.

Il termine ce point en dressant une synthèse de la consultation organisée en février-mars 2016 et la manière dont le bureau a pris en compte les 33 contributions dans le document.

M. Pascal COSTE invite les membres de la CLE à réagir sur le document d'état initial.

M. Guy GATIGNOL souhaite que des précisions soient apportées sur les lacs naturels et les tourbières. Guillaume LALOGÉ indique que cette remarque avait été communiquée par les services du PNR et a été intégrée dans le document.

Antoine GATET suggère de solliciter la DREAL Limousin pour compléter la partie relative à l'uranium. Il fait état de quelques éléments à modifier, en particulier page 115 (la Loi sur l'eau s'applique à l'ensemble des plans d'eau), page 117 (impact des plans d'eau sur la continuité) ou page 119 (ne pas considérer les plans d'eau et les mares comme des zones humides).

Guillaume LALOGÉ se chargera de relancer la DREAL Limousin pour une relecture de la partie « uranium », et procédera aux corrections dans le document définitif.

M. GATET demande ensuite que les conséquences de la création d'une nouvelle compétence « GEMAPI » au sein des futures communautés de communes soient analysées.

Stéphane LAC rappelle que l'état initial doit se limiter à dresser le constat de la situation actuelle et que les éléments de prospective viendront ainsi dans une prochaine phase.

Pascal COSTE précise que la compétence sera déléguée à un EPCI, et que la CLE ne peut pas préjuger de ce qui sera fait.

Antoine GATET souhaite par ailleurs préciser certaines informations page 216 au sujet de la STEP de Redenat :

- il rappelle qu'il s'agit d'un projet qui avait été autorisé en 1982, mais que cette autorisation n'est aujourd'hui plus d'actualité,
- qu'environ 50 ha de zones humides seraient détruites (4 fois plus que pour le projet de retenue sur le site de Sivens - 81),
- qu'il serait pertinent de mettre en avant que l'intérêt d'un tel projet réside dans sa capacité à stocker une source d'énergie (il précise que France Nature Environnement s'est positionné en faveur du principe des Stations de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP)),
- que différentes associations de protection de l'environnement avaient déposé un recours au tribunal administratif pour contester le statut de Projet d'Intérêt Majeur dans le SDAGE 2016-2021,

- et enfin qu'il convient d'éviter le terme de « projet » pour un dossier qui n'a fait l'objet d'aucune actualisation depuis 1982.

Bernard POUYAUD insiste sur le fait que l'enjeu lié aux STEP réside dans le stockage de l'eau, source d'énergie.

Pascal COSTE confirme ce point de vue et précise que le Département de la Corrèze a délibéré de manière à soutenir le projet de STEP à Redenat.

Antoine GATET n'approuve pas le sommaire de la partie V-4 relative aux acteurs économiques : il souhaiterait qu'une distinction soit faite entre les associations agréées pour la protection de l'environnement et les autres associations dont l'objet est de défendre un intérêt privé.

Marc GEORGER partage cette remarque.

Pascal COSTE propose de supprimer le titre « autres acteurs » de manière à ce que les associations soient au même niveau que les chambres consulaires, le CRPF et les producteurs d'hydroélectricité.

Délibération N° 10 :

L'état initial, après intégration des remarques et précisions apportées en réunion, est adopté à l'unanimité.

Point n°6 : Programme de travail 2016-2017

Guillaume LALOGUE présente le programme de travail. La prochaine étape consiste à établir le diagnostic des problématiques identifiées sur le bassin. Ce travail sera réalisé en concertation avec les acteurs et experts locaux et sera complété par une analyse des tendances d'évolution sur lesquelles travaille le bureau d'études SCE.

Les résultats de ces travaux seront présentés en Bureau puis en CLE fin 2016 - début 2017 et devront permettre de définir les objectifs du SAGE.

L'étape suivante sera l'identification des leviers techniques, financiers ou réglementaires qui composeront le scénario et la stratégie du SAGE.

Une fois validée en CLE, cette stratégie sera la base de la rédaction des documents officiels du SAGE (PAGD et règlement).

Le calendrier proposé prévoit une approbation du SAGE en 2020.

Bernard REYNAL rappelle que des élections municipales sont programmées début 2020, il pense que les nouveaux élus risquent de ne pas approuver un document auquel ils n'auront pas participé.

Antoine GATET fait remarquer que le SDAGE sera en cours de révision en 2020 et que de nouveaux éléments seront à intégrer dans les documents du SAGE.

Guy PUSTELNIK précise que les procédures administratives sont longues, avec une phase de consultation qui peut s'étendre sur plus de 6 mois avant l'approbation.

Pascal COSTE indique que le calendrier doit prendre en compte ces éléments : il fixe ainsi comme **objectif de faire approuver le SAGE en 2019**.

Bernard POUYAUD insiste sur l'importance de développer la prospective dans ce document.

Pascal COSTE entend cette requête et précise qu'une analyse prospective est bien intégrée à la démarche.

M. LALOGÉ présente les grandes lignes de cette analyse.

Guillaume LALOGÉ développe ensuite les grands axes de travail et liste les problématiques sur lesquelles le diagnostic devra porter.

Pascal COSTE regrette que les points forts du territoire ne soient pas plus mis en valeur. Il souhaite que l'on ne déprécie pas le territoire en ne parlant que des points négatifs. La formulation de certains points est à préciser. Selon M. COSTE, il faut arrêter de ne faire que du négatif.

Michel FABRE précise que l'on ne peut pas résoudre un problème que l'on ne connaît pas : il faut donc bien faire la liste des points négatifs du territoire, sur lesquels il serait intéressant de progresser.

Antoine GATET précise que le SAGE a pour objectif de s'adresser aux politiques publiques en faisant avancer les problématiques et en s'occupant de ce qui ne va pas. Il rappelle que le SAGE doit se référer au SDAGE adopté par le Comité de bassin.

Michel QUEILLE pense qu'il faut aussi parler du développement économique, et que l'on ne peut pas être toujours dans la protection de l'environnement.

Pascal COSTE précise que ce qui intéresse la CLE est de savoir comment gagner en valeur ajoutée pour pouvoir accueillir les populations, ou comment développer des zones économiques tout en préservant les milieux.

Michel FABRE indique que l'agriculture n'a rien à perdre à prendre en compte l'environnement. La production bio par exemple est un créneau.

Pascal COSTE insiste sur l'importance de savoir ce que l'on veut faire sur le SAGE.

Jérôme SALAUN-LACOSTE indique que le cadre du SAGE est donné par le code de l'environnement. Les fondamentaux du SAGE sont d'avoir un projet territorial et d'analyser ses besoins et son impact sur l'eau et les milieux aquatiques. Il précise que le développement économique va forcément être pris en compte, notamment dans l'analyse des tendances, mais que ce n'est pas au SAGE d'écrire la politique économique.

Pascal COSTE demande que l'on établisse la synthèse du projet de développement du territoire et que l'on identifie les enjeux qui en découlent. Une prochaine réunion de Bureau devra affiner ces éléments.

Point n°7 : Questions diverses

Guillaume LALOGÉ informe l'assemblée de l'inauguration très récente d'un important chantier de restauration d'une ancienne gravière à Veyrignac. Il en présente rapidement les enjeux.

Il expose ensuite les résultats des comptages de grands migrateurs (saumons - aloses) pour l'année 2015 et le premier semestre 2016.

L'actualité suivante relative à la vidange de la retenue de Marège incite Bernard MAS à préciser que les retenues sont actuellement pleines et qu'un «creux» doit être fait dans la retenue de Bort afin de pouvoir contenir un éventuel coup d'eau durant l'opération de vidange.

Christian DELRIEU s'inquiète du niveau de la Dordogne qui est anormalement élevé, ce qui ne permet pas aux professionnels des loisirs nautiques de travailler.

Bernard MAS indique que la Dordogne est revenue à des côtes permettant la pratique du canoé-kayak. Il précise que la vidange de Marège ne devrait pas empêcher les activités nautiques.

Hugues du Pradel insiste en précisant que même si la côte permet officiellement la navigation, les débits restent forts et les loueurs de canoés ont peur de laisser partir les pratiquants.

M. Pascal Coste clôt la réunion en remerciant l'ensemble des participants. Il suggère que les prochaines réunions puissent être organisées sur l'ensemble du bassin.

Pour information

Les éléments concernant le SAGE Dordogne amont sont disponibles :

- *sur le site internet d'EPIDOR dans la rubrique SAGE Dordogne amont*
<http://www.eptb-dordogne.fr/contenu/index/idcontenu/219>
- *sur le site Gest'eau à la fiche SAGE Dordogne amont*
<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/dordogne-amont>

Contacts de la structure porteuse

EPIDOR se tient à votre disposition :

- *Standard : 05 53 29 17 65*
- *Guillaume LALOGÉ : 04 71 68 01 94 ou 06 85 57 65 32*